



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

Dénomination : SCI SCI MICHEL THOMAS

SIREN : 378798995

TVA

Période déclarée : 01/08/2022 au 31/08/2022

Date limite de dépôt : 21/09/2022

Date de dépôt : 19/09/2022

Date de création du document : 13/05/2024

Déclaration

Formulaire 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2022) p.2

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre).

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	0
A2	Autres opérations imposables	
A3	Achats de prestations de services intracommunautaires (art 283-2 du CGI)	
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers	
B2	Acquisitions intracommunautaires	
B3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	
B4	Achats de biens ou prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)	
B5	Régularisations	

OPÉRATIONS NON TAXÉES

E1	Exportations hors UE	
E2	Autres opérations non imposables	1 263
E3	Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit des personnes non assujetties	
E4	Importations (autres que les produits pétroliers)	
E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	
E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	
F1	Acquisitions intracommunautaires	
F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie	
F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	
F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	
F6	Achats en franchise	
F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)	
F8	Régularisations	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %		
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10 %		
Opérations réalisées dans les DOM		Base hors taxe	Taxe due
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1 %		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		Base hors taxe	Taxe due
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe N° 3310-A)		
Produits pétroliers			

P1	Taux normal 20 %		
P2	Taux réduit 13 %		
Importations			
I1	Taux normal 20 %		
I2	Taux réduit 10 %		
I3	Taux réduit 8,5 %		
I4	Taux réduit 5,5 %		
I5	Taux réduit 2,1 %		
I6	Taux réduit 1,05 %		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
	dont TVA sur les produits pétroliers		
	dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (<i>exprimées en euro</i>)		
16	Total de la TVA brute due (<i>lignes 08 à 5B</i>)		
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services		8
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation de TVA sur les produits pétroliers		
	dont régularisation de TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
	dont régularisation de TVA collectée sur autres produits ou PS (<i>cf. notice</i>) ou déductible		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (<i>exprimées en euro</i>)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100		
23	Total TVA déductible (<i>lignes 19 à 2C</i>)		8
24	Dont TVA déductible sur importations hors produits pétroliers		
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers		

CRÉDITS			
25	Crédit de TVA (<i>ligne 23 - ligne 16</i>)		8
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire N° 3519 joint		
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G		
27	Crédit à reporter (<i>ligne 25 - ligne 26 - ligne AA</i>)		8

TAXE À PAYER			
28	TVA nette due (<i>ligne 16 - ligne 23</i>)		0
29	Taxes assimilées calculées sur annexe N° 3310-A		
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G (<i>lignes 28+29</i>)		
32	Total à payer (<i>ligne 28 + ligne 29 - ligne AB</i>) <i>N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant</i>		0

MENTION EXPRESSE

PAIEMENT PAR IMPUTATION
ADRESSER L'IMPRIMÉ 3516, TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.IMPOTS.GOUV.FR, À VOTRE SERVICE DES IMPÔTS

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

